

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 54 / PDAN-N / 1

**PROJET DE REVISION DU PROGRAMME D'ACTIONS REGIONAL "DIRECTIVE NITRATE"
EN REGION NORMANDIE**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-15-1 et suivants,
- vu la lettre de saisine de la Préfète de région Normandie du 27 septembre 2017, demandant la désignation d'un garant en application de l'article L.121-16-1,

DÉCIDE :

Article unique:

Monsieur Gérard PASQUETTE est désigné comme garant de la concertation préalable pour le projet de révision du programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Normandie, avec l'appui de Monsieur François NAU.

Le Président



Christian LEYRIT